

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2016

Membres présents : Mrs BACABE. BONAFE. Mme BRU. Mr PONTIER. Mme ROUDIER. Mrs SAVIGNOL. GLADE. PELIZZON. Mmes LLOREN. MONMAYRAN. Mr COMBES. Mme MARTINEZ. Mr BOUKEMACH. Mmes RELLA. CLARAZ/ANGOSTO. GROSJEAN/BALARD. Mr PELIZZARRI. Mme LAGATTU. Mr FARGES.

Secrétaire de séance : Mme LAGATTU

1) VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2016

Sur l'habitation : 9

Foncier bâti : 15,50

Foncier non bâti : 80

Taux identiques à ceux de 2015.

Voté à l'unanimité

2) BUGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : MAINTIEN

Les dépenses réalisées en 2015 (1 085 535 €) et celles prévues en 2016 (1 085 989 €) sont quasiment équivalentes. Ceci est possible grâce à une baisse de 24 000 € de la contribution versée au SIVU (8€ par habitant et par mois au lieu de 9€). Le SIVU a eu un résultat excédentaire en 2015 grâce à des recettes imprévues.

Il y a également eu le maintien des subventions aux associations au niveau de l'an dernier grâce à une baisse du poste réceptions.

FONCTIONNEMENT RECETTES : DIMINUTION RECETTES

Baisse des dotations de l'Etat, non compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale.

La section de fonctionnement s'équilibre avec les opérations d'ordre à 1 191 128 €

INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à 745 448 €

Dépenses :

- Un gros projet : la réfection de la place de la Goffie (148 000€),
- Le remboursement du FEADER,
- Les travaux d'accessibilité (plan sur trois années)
- Le plan zéro phyto

Recettes : FCTVA, vente à M. Maricaille, différentes taxes et amortissement.

Budget voté à l'unanimité

3) BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre à 140 156 €

La section d'investissement s'équilibre à 197 844 €

La commune de St Gauzens veut raccorder le bourg au réseau car pour l'instant le bourg ne dispose que de dispositifs d'assainissement individuels. La commune demande à se raccorder à la station d'épuration de Briatexte. Le projet sera présenté avant d'être validé car plusieurs options sont possibles.

Budget voté à l'unanimité

4) BUDGET PRIMITIF 2016 EHPAD

La section de fonctionnement s'équilibre à 74 200 €

La section d'investissement s'équilibre à 122 591 €

Alain GLADE et Céline BRU ne prennent pas part au vote.

Il existe un projet de maisons partagées : cela peut être une source de recettes à moyen terme ?

Budget voté à l'unanimité

5) SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre de la charte intercommunale, des subventions pour un montant total de 2329,72 € seront versées aux structures accueillant des enfants de Briatexte.

Subvention votée à l'unanimité

6) DOTATION AU SIVU DU RPI POUR SUBVENTION OGE

Vu que les communes sont tenues de participer au fonctionnement des écoles privées sous contrat, la dotation s'élève en 2016 à un montant de 21235 € qui sera versée par l'intermédiaire du SIVU.

Dotation votée à l'unanimité.

7) RETROCESSION CONCESSION FAMILLE THOMAS

A la demande de la famille THOMAS, la Concession perpétuelle leur appartenant au cimetière de Briatexte sera reprise par la commune. La somme de 91.47 € qui devait leur être restituée sera versée au CCAS conformément au souhait de la famille.

Rétrocession votée à l'unanimité.

8) CREATIONS DE POSTES EN CUI CAE

Pour renforcer le service technique et remplacer les agents absents pour maladie, Mr le Maire propose la création de deux postes en contrats aidés à partir du mois de mai 2016.

Mrs ESPANA Jean et KAHOUADJI Philippe remplissent les conditions et sont retenus pour occuper ces postes.

9) DENOMINATION D'UNE RUE A COTE DU STADE (Délibération ajoutée à l'ordre du jour)

La voie située à gauche du complexe sportif se nommera « chemin de Plaisance »

Décision votée à l'unanimité.

10) QUESTIONS DIVERSES

Suite à la visite du groupe scolaire par Mme CUQUEL Architecte du CAUE, un compte-rendu de l'état des lieux et des possibilités d'aménagement, sera fait pour le 17 juin, date du prochain conseil d'école . Le CAUE est compétent pour établir un cahier des charges si besoin, ce service est payant (2000 à 2500 €).

Lundi 30 mai à 10h30 : Cérémonie de la médaille des Justes à Briatexte en présence Mme la Consule d'Israël. M. Escribe sera honoré à titre posthume.